



ARRONDISSEMENT DE
LIEGE

PROVINCE DE
LIEGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 avril 2025

Présents : MM.

Jérôme COCHART

Serge ERNST, Anne DE LAVAREILLE, Arnaud LECLERCQ, Victor ZINNEN, Jean Marie LACROIX

Simon BEBRONNE, Christophe BERTHO, Xavier BOURDOUXHE-NÉLISSEN, Charly DEDÉE, Julie FERRARA, Arnaud GARSOU, René

GOREUX, Marie GREFFE, Ismaïl KAYA, Laurent MÉDERY, Caroline PETIT, Christophe RENERY, Marie SIMON, Charline VAN SNICK,

Nicolas WEBER, Florence WESTPHAL

Isabelle RENWART

Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président

Échevins

Conseillers

Présidente du CPAS

Directrice générale

6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 - 2025.**

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures (ci-après dénommé CDLD), notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Vu la première modification du budget ordinaire 2025 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	20.976.372,35 €	20.893.531,12 €	82.841,23 €
Augmentation des crédits	1.831.620,96 €	1.499.010,31 €	332.610,65 €
Diminution des crédits	- 366.359,61 €	- 14.540,13 €	- 351.819,48 €
Nouveau résultat	22.441.633,70 €	22.378.001,30 €	63.632,40 €

Vu la première modification du budget extraordinaire 2025 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	4.074.784,77 €	4.074.784,77 €	0,00 €
Augmentation des crédits	5.501.709,59 €	5.501.709,59 €	0,00 €
Diminution des crédits	- 1.200.000,00 €	- 1.200.000,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	8.376.494,36 €	8.376.494,36 €	0,00 €

Vu le rapport favorable des membres de la Commission financière prévue par l'article 12 du Règlement général sur la Comptabilité communale ;

Vu la concertation du Comité de Direction du 15 avril 2025 ;

Considérant que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Délibération du Conseil Communal
en date du 24 avril 2025

Suite n°1 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 - 2025.**

Considérant que la circulaire du 30 mai 2024, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2025, précise qu'« à partir de 2025, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières » ;

Considérant que le choix opéré pour le budget initial 2025 était celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ; que ce choix est conservé aux présentes modifications budgétaires ;

Après que le Bourgmestre ou les échevins concernés aient répondu aux questions posées par les conseillers communaux ;

Après en avoir délibéré,

Après avoir rejeté par douze voix contre (COCHART J., ERNST S., DE LAVAREILLE A., LECLERCQ A., ZINNEN V., LACROIX JM., RENWART I., BEBRONNE S., DEDEE C., PETIT C., SIMON M., et WEBER N.) et huit voix pour l'amendement du groupe PS sur la modification budgétaire ordinaire n° 1 qui estime que vu le boni dégagé par le compte 2024, les inscriptions budgétaires des postes repris ci-dessous peuvent être maintenues aux mêmes montants qu'en 2024 soit un total supplémentaire de 49.600 €, compensé par une diminution équivalente de la dépense ordinaire – rubrique 069 – Prélèvement pour le FRE :

- Dépenses ordinaires - rubrique 599 : jumelage : +1.500 € ; subside Blegny Move : +5.000 € ; subside Blegny Energy : +15.000 € ; subvention pour intervention dans le précompte immobilier des salles : +16.000 € ;
- Dépenses ordinaires – rubrique 789 : subside d'intérêt général : +1.000 € ; subsides ponctuels : +5.000 € ; subsides clubs sportifs : +1.100 € ;
- Dépenses ordinaires – rubrique 849 : subside asbl Les Solidaires de Barchon : +5.000 € ;

Après avoir rejeté par douze voix contre (COCHART J., ERNST S., DE LAVAREILLE A., LECLERCQ A., ZINNEN V., LACROIX JM., RENWART I., BEBRONNE S., DEDEE C., PETIT C., SIMON M., et WEBER N.) et huit voix pour l'amendement n° 1 du groupe PS sur la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de créer, dans la rubrique 129, une dépense "Acquisition du bâtiment de la Maison des Jeunes à Blegny" pour un montant de 500.000 €, compensée par une diminution équivalente de la dépense extraordinaire – rubrique 069 – Prélèvement pour le FRE car le groupe PS qui estime que la commune ne peut se permettre de laisser ce bien passer dans les mains d'un promoteur privé qui y développerait des logements, au détriment de la vie associative blegnytoise ;

Après avoir rejeté par douze voix contre (COCHART J., ERNST S., DE LAVAREILLE A., LECLERCQ A., ZINNEN V., LACROIX JM., RENWART I., BEBRONNE S., DEDEE C., PETIT C., SIMON M., et WEBER N.) et huit voix pour l'amendement n° 2 du groupe PS sur la modification budgétaire extraordinaire n° 1 en maintenant le projet "Aménagement de la place de la Haute-Saive" – rubrique 129 via la conservation, en recettes, du "Subside en capital de l'autorité supérieure" : 589.000 € et en dépenses, des "Aménagements Haute-Saive" : 1.200.000 € et de financer le solde à charge de la commune, soit 611.000 €, par une diminution équivalente de la dépense extraordinaire – rubrique 069 – "Prélèvement pour le FRE" car le groupe PS estime que cet aménagement est important pour rénover les lieux et leur donner une nouvelle dynamique en lien avec le quartier de la Caserne et qu'il apporte également une solution pour ralentir le trafic dans la rue Haute-Saive, projet ayant reçu par ailleurs l'assentiment d'une très grande majorité des riverains ;

Sur proposition du Collège communal,

DECIDE :

Délibération du Conseil Communal
en date du 24 avril 2025

Suite n°2 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 - 2025.**

Article 1 : par douze voix pour et huit voix contre (BERTHO C., BOURDOUXHE-NELISSEN X., FERRARA J., GARSOU A., GREFFE M., KAYA I., MEDERY L. et WESTPHAL F.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 1 de l'exercice 2025 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	20.976.372,35 €	20.893.531,12 €	82.841,23 €
Augmentation des crédits	1.831.620,96 €	1.499.010,31 €	332.610,65 €
Diminution des crédits	- 366.359,61 €	- 14.540,13 €	- 351.819,48 €
Nouveau résultat	22.441.633,70 €	22.378.001,30 €	63.632,40 €

	SERVICE ORDINAIRE
Recettes totales exercice proprement dit	20.792.466,25 €
Dépenses totales exercice proprement dit	20.772.366,30 €
Boni exercice proprement dit	20.099,95 €
Recettes exercices antérieurs	1.149.167,45 €
Dépenses exercices antérieurs	1.105.635,00 €
Prélèvements en recettes	500.000,00 €
Prélèvements en dépenses	500.000,00 €
Recettes globales	22.441.633,70 €
Dépenses globales	22.378.001,30 €
Boni / Mali global	63.632,40 €

Article 2 : par douze voix pour et huit abstentions (BERTHO C., BOURDOUXHE-NELISSEN X., FERRARA J., GARSOU A., GREFFE M., KAYA I., MEDERY L. et WESTPHAL F.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de l'exercice 2025 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	4.074.784,77 €	4.074.784,77 €	0,00 €
Augmentation des crédits	5.501.709,59 €	5.501.709,59 €	0,00 €
Diminution des crédits	- 1.200.000,00 €	- 1.200.000,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	8.376.494,36 €	8.376.494,36 €	0,00 €

	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Recettes totales exercice proprement dit	6.092.186,03 €
Dépenses totales exercice proprement dit	5.091.852,57 €
Boni exercice proprement dit	1.000.333,46 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	1.209.595,75 €

Délibération du Conseil Communal
en date du 24 avril 2025

Suite n°3 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE N° 1 - 2025.**

Prélèvements en recettes	2.284.308,33 €
Prélèvements en dépenses	2.075.046,04 €
Recettes globales	8.376.494,36 €
Dépenses globales	8.376.494,36 €
Boni / Mali global	0,00 €

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.849.100,19 €	19 décembre 2024
Fabriques d'église		
Barchon	9.189,42 €	26 septembre 2024
Blegny	0,00 €	26 septembre 2024
Housse	9.775,50 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Mortier	4.280,00 €	26 septembre 2024
Saint-Remy	35.095,86 €	26 septembre 2024
Saive	0,00 €	26 septembre 2024
Zone de police	1.395.678,75	21 janvier 2025
Zone de secours	564.324,41 €	18 janvier 2025

Article 3 : les règles de publicité des présentes modifications budgétaires seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du CDLD.

Article 4 : conformément à l'article L1122-23, §2 du CDLD, les présentes modifications budgétaires seront communiquées aux organisations syndicales représentatives. Sur demande desdites organisations syndicales, une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires sera organisée.

Article 5 : conformément à l'article L3131-1, §1^{er}, 1° du CDLD, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

La Directrice générale,



Le Président,
(s) Jérôme COCHART

Le Bourgmestre,





AVIS DE PUBLICATION

En vertu de l'article 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal de Blegny informe la population que **les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2025** ont été votées par le Conseil communal en séance publique du 24 avril 2025..

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision et ses annexes sont déposés à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. Le texte de cette décision est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le

30 AVR. 2025

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Jérôme COCHART